

Jean-Charles HOUVERT
Société de Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Montpellier

I. PEICC

Association régie
Par la Loi du 1^{er} juillet 1901

139, rue de Bari
MONTPELLIER (34080)

S.I.R.E.T. : 494 394 893 00015
SIREN 494 394 893

Assemblée Générale du 26 juin 2012
Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

-:-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Adresse postale : 86, rue du Caducée - CS 14317 - 34195 MONTPELLIER Cedex 5
Tél. 04 67 41 07 22 - Fax 04 67 41 00 73

Siège social : 86, rue du Caducée - Parc Euromédecine - 34090 MONTPELLIER
Email : a.martin-peridier@sofraco-sa.fr
s.rigoni@sofraco-sa.fr

SARL au capital de 33 144 Euros - 431 915 446 RCS Montpellier - SIRET 431 915 446 00014
APE 741 C - FR 774 319 154 46

Aux Membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2011**, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association **I.PEICC**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Direction. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

QR

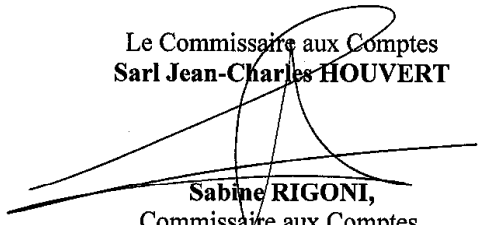
III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Montpellier, le 25 juin 2012

Le Commissaire aux Comptes
Sarl Jean-Charles HOUVERT



Sabine RIGONI,
Commissaire aux Comptes.

BILAN SYNTHETIQUE

2011

Edition du : 01/01/2011 au 31/12/2011

Avec brouillard

Hors simulation

ACTIF	Exercice N		N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissement et provisions				
Actif immobilisé :				Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles				Capital	26 230	26 230
- Fonds commercial				Ecart de réévaluation		
- Autres				Réserves :		
Immobilisations corporelles	9 915	6 158	453	- Réserve légale		
Immobilisations financières	1 313	1 313	1 313	- Réserves réglementées		
TOTAL I	11 228	6 158	1 766	- Autres		
Actif circulant :				Report à nouveau		
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	34 967	38 103
Marchandises				Provisions réglementées	-28 982	-3 136
Avances et acomptes versés sur commandes				TOTAL I	32 215	61 197
Créances :				Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés	15 288		17 228	Dettes	2 748	1 179
Autres	110 094		158 715	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement				Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	80 034		104 260	Fournisseurs et comptes rattachés	20 155	12 999
Caisse	270		690	Autres	49 733	45 694
TOTAL II	205 686		280 894	TOTAL III	69 888	58 693
Charges constatées d'avance (III)			80	Produits constatés d'avance (IV)	105 905	161 671
TOTAL GENERAL (I+II+III)	216 914	6 158	282 740	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	210 756	282 740

COMPTÉ DE RESULTAT SYNTHÉTIQUE

Edition du : 01/01/2011 au 31/12/2011

Avec brouillard

Hors simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises	36 323	36 053
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)		
Achats d'approvisionnement	139 078	116 280	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)	10 566	9 173	Production immobilisée	314 314	253 282
Autres charges externes	173 129	138 328	Subventions d'exploitation	12 154	24 935
Impôts, taxes et versements assimilés	59 095	49 658	Autres produits	1 349	1 005
Rémunération du personnel	1 722	750	Produits financiers		
Charges sociales	1 568	1 179			
Dotations aux amortissements	9 162	3 043			
Dotations aux provisions					
Autres charges					
Charges financières					
TOTAL (I)	394 321	318 410	TOTAL (I)	364 140	315 274
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	1 200	
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (+I+II+III)	394 321	318 410	TOTAL DES PRODUITS (+II)	365 340	315 274
BENEFICE OU PERTE	-28 982	-3 136			
TOTAL GENERAL	365 340	315 274	TOTAL GENERAL	365 340	315 274